

Accord-cadre PAN-PI-2025 - lot 2

**Assistance pour l'ensemble du champ des activités de maîtrise
d'ouvrage opérationnelle**

Marché subséquent n° 2026-02-SAD-031

Objet : Assistance à MOA GED et GFE

Cahier des charges

Sommaire

Chapitre 1.	Description du besoin	3
Article 1.	Présentation du Membre du groupement de commande	3
Article 2.	Nature de la consultation	3
Article 3.	Objet du marché subséquent	3
Article 4.	Contexte	3
Article 5.	Description de la mission	3
Article 6.	Compétences clés attendues	4
Article 7.	Mode d'engagement souhaité	3
Article 8.	Forme du contrat subséquent	3
Article 9.	Durée du contrat subséquent	4
Article 10.	Lieu principal d'exécution de la prestation	4
Article 11.	Déplacements à prévoir	4
Article 12.	Calendrier de la prestation	4
Article 13.	Charge estimée en jour hommes (JH)	4
Article 14.	Fréquence d'intervention souhaitée	4
Article 15.	Présence sur site	4
Article 16.	Sous-traitance	4
Article 17.	Marché de prestations similaires	5
Chapitre 2.	Règles de la mise en concurrence	5
Article 18.	Contenu du dossier d'offre à remettre	5
Article 19.	Variantes	5
Article 20.	Durée et validité de l'offre	5
Article 21.	Présentation du dossier	5
Article 22.	Date limite de réception des dossiers d'offre	5
Article 23.	Critères d'attribution du Marché subséquent	6
Article 24.	Note technique minimale	6
Article 25.	Auditions et négociations	6
Article 26.	Notification des résultats de la consultation	6
Article 27.	Renseignements complémentaires	6
	Barème de remboursement des frais de déplacement et de séjour, hors le lieu de réalisation principale et sa proche région	7

Chapitre 1. Description du besoin

Article 1. Présentation du Membre du groupement de commande

Nom Fédération Agirc-Arrco
Adresse 16-18 rue Jules César - 75 592 PARIS cedex 12

Le commanditaire est la Direction du Produit Retraite - Unité Services aux Activités DPR (SAD) – pôle Bureau, Editique, GED.

Article 2. Nature de la consultation

Le Marché subséquent précise les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre.

Article 3. Mode d'engagement souhaité

Le mode d'engagement est le suivant : Régie

Article 4. Forme du contrat subséquent

Le présent Marché prend la forme d'un contrat à bons de commandes.

Article 5. Objet du marché subséquent

Le présent marché subséquent a pour objet une prestation d'assistance à MOA sur les domaines GED et GFE (Gestion des Flux Entrants).

Article 6. Contexte

La mission a pour vocation d'être en appui des équipes internes en charge de la maintenance des outils GED et GFE (Gestion des Flux Entrants), en lien avec la feuille de route du SI Agirc-Arrco.

Le(a) consultant(e) effectuera sa mission sous le pilotage du responsable « Editique, GED et GFE » au sein du pôle « Bureau du Gestionnaire – Editique et GED » de la Direction du Produit Retraite.

La prestation s'appuiera également sur les équipes métier de la Fédération Agirc-Arrco (Direction du Produit Retraite, autres directions, sur les équipes DSI en charge des chantiers outils et sur les équipes métier et MOA des Institutions de Retraite Complémentaire (IRC)).

Article 7. Description de la mission

La prestation a pour missions :

1. Contribution au projet de GED entrante pour le domaine Entreprise (Adhésion, Compte, Recouvrement, Contentieux)
2. Assistance à l'équipe en charge de la maintenance des outils GED et GFE
3. Assistance dans le cadre de l'accompagnement des structures (clients externes, clients internes) dans le cadre des opérations de déploiement des nouvelles fonctionnalités
4. Contribution au programme de changement de GED retraite complémentaire Agirc-Arrco

Article 8. Compétences clés attendues

Pour assurer la bonne réalisation de la mission, les aptitudes, compétences et savoir-faire techniques ci-après doivent être démontrés :

- Aptitudes et qualités Techniques et organisationnelles
 - Maîtrise des méthodes & méthodologie de gestion de projet (Agile, Cycle en V)
 - Connaissance des processus de gestion électronique de documents (contenu, archivage, dématérialisation, distribution des tâches, circuit d'activité, ...)
 - Maîtrise des outils bureautiques et collaboratifs (Excel avancé, Power BI, Teams, SharePoint).
 - Capacité à structurer, prioriser et formaliser les processus.
- Aptitudes et qualités Relationnelles
 - Excellente communication écrite et orale (synthèse, vulgarisation).
 - Leadership et capacité à fédérer des équipes pluridisciplinaires.
 - Diplomatie et gestion des parties prenantes.
 - Sens du service et orientation client interne.
- Aptitudes et qualités Analytiques
 - Analyse des données et des indicateurs pour anticiper les risques.
 - Capacité à produire des recommandations pour aide à la décision.
 - Esprit critique et rigueur dans la validation des livrables.

Article 9. Durée du contrat subséquent

Le contrat subséquent a une durée de 1 an(s) renouvelable(s) tacitement 3 fois un an.

Article 10. Lieu principal d'exécution de la prestation

La prestation sera réalisée dans les locaux de la Fédération Agirc-Arrco sur le ou les sites suivant(s) :

- 16-18 rue Jules César - 75012 Paris

Article 11. Déplacements à prévoir

Occasionnels.

Néanmoins, il sera également possible de se déplacer en France sur l'un des sites des Institutions de retraite complémentaire.

En dehors des lieux principaux d'exécution des prestations, les frais de déplacement et de séjour engagés par le Prestataire à l'occasion de l'exécution du Marché, sont remboursés par l'Acheteur aux frais réels, dans le respect du barème prévu ci-dessous, sur présentation des justificatifs.

Article 12. Calendrier de la prestation

La période de démarrage souhaitée est le : 01/10/2026.

Souplesse du calendrier : Non, contraintes fortes

Article 13. Charge estimée en jour hommes (JH)

La charge estimée est de 210 jours / hommes pendant la durée totale de la mission.

Article 14. Fréquence d'intervention souhaitée

5/jrs semaine

Article 15. Présence sur site

3 jrs/semaine

Article 16. Sous-traitance

Si le soumissionnaire propose de recourir pour partie à de la sous-traitance pour répondre à ce Marché subséquent, il est invité à indiquer le nom du sous-traitant, ses qualifications, ainsi que le pourcentage de sous-traitance et la nature de la prestation qu'il envisage de sous-traiter.

Article 17. Marché de prestations similaires

Conformément à l'article R2122-7 du Code de la commande publique, l'Acheteur se réserve le droit de passer des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables, ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui sont confiées au titulaire d'un précédent marché passé après mise en concurrence.

Chapitre 2. Règles de la mise en concurrence

Article 18. Contenu du dossier d'offre à remettre

Le dossier comprendra impérativement les documents suivants :

- ☒ Profil détaillé du ou des intervenant(s) proposé(s) ;
- ☒ Date de démarrage possible ;
- ☐ Note d'intention, démontrant la compréhension des besoins et des enjeux de la mission ;
- ☐ Description de la méthodologie proposée (la gouvernance, la démarche, les méthodes ainsi que les outils) et en quoi elle permet de répondre à chacun des objectifs visés par l'Acheteur. Le candidat peut s'appuyer sur des exemples de missions de même nature en précisant les bénéfices obtenus ;
- ☐ Un rétroplanning en fonction des dates de réalisation souhaitées par l'Acheteur ;
- ☒ En cas de sous-traitance, la déclaration de sous-traitance

A l'issue de l'analyse des offres opérée par l'Acheteur, ce dernier demandera à l'attributaire de signer électroniquement les documents formant le Marché subséquent.

Cette signature confirmera l'attribution définitive du Marché subséquent. L'Acheteur adressera en retour les éléments dudit contrat contresignés.

L'Acheteur notifiera les décisions d'attribution et de refus des offres depuis la plateforme sécurisée achatpublic.com.

Article 19. Variantes¹

Les variantes sont-elles autorisées ? ☐Oui ☒Non

En cas de variante autorisée, nombre maximum d'alternatives possibles ? Choisissez un élément.

Article 20. Durée et validité de l'offre

Les soumissionnaires sont engagés par leur(s) offre(s) pendant 15 jours calendaires à compter de la date limite de réception des dossiers.

Article 21. Présentation du dossier

Tous les documents constituant ou accompagnant le dossier doivent être rédigés en français.

Les dossiers ne seront pris en considération qu'à la condition formelle que tous les documents demandés aient été produits au plus tard à la date limite de réception des dossiers mentionnée au présent document.

Le dossier doit être déposé sur la plateforme sécurisée : <https://achatpublic.com>.

Article 22. Date limite de réception des dossiers d'offre

Les candidats disposent de 2 semaines calendaires pour déposer une offre. Aussi, la date et l'heure limites de réception des dossiers sont fixées au **jeudi 10 septembre 2026 à 12 heures**.

¹ Une « variante » est une solution alternative proposée par le candidat qui s'écarte, sur certains points, des spécifications techniques, fonctionnelles ou organisationnelles du cahier des charges, dans le respect du besoin exprimé par l'Acheteur. Elle constitue une autre manière de répondre au besoin, en introduisant une innovation, une optimisation ou une approche technique différente du cahier des charges.

Article 23. Critères d'attribution du Marché subséquent

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée en fonction des critères pondérés énoncés, comme suit :

- **La valeur technique, comptant pour** 60 %.
- **Le prix comptant** 40 %.

L'Acheteur, notera chaque critère puis affectera les pondérations indiquées afin de définir une note globale. Le candidat retenu à l'issue de la réception des offres finales, est celui placé en tête du classement final.

Article 24. Note technique minimale

Les candidats sont informés qu'une note technique strictement inférieure à 70% de la note technique maximum sera considérée comme éliminatoire.

Article 25. Auditions et négociations

L'Acheteur se laisse la possibilité d'attribuer le Marché après auditions et négociations avec les candidats les mieux classés. S'il le lui apparaît nécessaire, l'Acheteur pourra organiser ces consultations selon un ou plusieurs tours.

Dans ce dernier cas, à l'issue de chaque tour, il se réserve la possibilité d'éliminer un ou plusieurs participants dont les offres sont économiquement les moins avantageuses, en application des critères d'attribution définis dans le présent document.

En tout état de cause, chaque participant admis aux auditions et négociations est entendu dans des conditions d'égalité. Aucune information susceptible d'avantager un participant au détriment d'un autre n'est communiquée par le Pouvoir Adjudicateur.

Dans le présent cas, à l'issue d'une première sélection, des auditions pourront être organisées.

Article 26. Notification des résultats de la consultation

L'Acheteur notifiera les décisions d'attribution et de refus des offres depuis la plateforme sécurisée <https://achatpublic.com>.

Article 27. Renseignements complémentaires

Les soumissionnaires pourront demander des renseignements complémentaires au plus tard trois jours ouvrés avant la date limite de réception des offres.

Ces renseignements complémentaires seront adressés au demandeur. Si la réponse constitue un complément d'information, celui-ci sera transmis à chaque soumissionnaire de sorte que chacun dispose de la même information.

Les questions doivent être envoyées à la plateforme : <https://AchatPublic.com>.

Barème de remboursement des frais de déplacement et de séjour, hors le lieu de réalisation principal et sa proche région

En dehors des lieux principaux d'exécution des prestations, les frais de déplacement et de séjour, engagés par le Prestataire à l'occasion de l'exécution du marché, sont remboursés par l'Acheteur aux frais réels dans la limite du barème prévu ci-dessous, sur présentation des justificatifs :

Nature des Frais	Modalités	Montants
Restauration	Repas (déjeuner ou dîner)	28 € / repas
Hébergement	Chambre d'hôtel, B&B, appart' hôtel sur justificatif, nuitée avec petit déjeuner – Ile-de-France et Lyon	165€ / nuitée toutes taxes comprises
	Chambre d'hôtel, B&B, appart' hôtel sur justificatif, nuitée avec petit déjeuner – Autres régions	140€ / nuitée toutes taxes comprises
Déplacement	Billets de train	Dépenses plafonnées au tarif de 2ème classe
	Billet d'avion - Remboursement uniquement si le déplacement par un autre moyen impliquerait un temps de transport > à 4h par trajet	Dépenses plafonnées au tarif économique
	Véhicule personnel : sur la base des indemnités kilométriques et pour trajets aller-retour de 400 kilomètres maximum.	Sur la base du forfait fiscal en vigueur pour un véhicule de 6 CV

Tout dépassement facturé à la Fédération Agirc-Arrco fera l'objet du rejet de la facture.

Les barèmes et modalités de remboursement sont révisés selon des modalités et une périodicité définies par l'Acheteur.